

# Pleudihen

## Village



26/03/2021 n°2083

### Espaces verts et jardins "au naturel" : mieux pour notre santé et la biodiversité !

Le printemps est là, avec la croissance de la végétation qui l'accompagne.

De plus en plus de communes font le choix de laisser pousser les plantes sauvages en pieds de mur, sur les pelouses, le long des chemins et trottoirs, parallèlement à l'abandon des produits phytosanitaires. Produits dont on retrouvait les molécules chimiques dangereuses dans les eaux de nos rivières et de nos zones d'alimentation pour l'eau potable. En plus d'alléger les corvées de désherbage, cette nouvelle manière de gérer les espaces verts et voiries est favorable à la biodiversité floristique, et à tout le cortège d'animaux qui l'accompagne : insectes (dont pollinisateurs), oiseaux, ...

Les tailles de haies et tontes, aussi, sont de plus en plus limitées, pour favoriser cette faune amie, dans les airs, comme sous la terre !

Chez vous aussi, vous pouvez :

- Laisser fleurir les plantes sauvages en pieds de murs, entre les pavés, en pieds d'arbres, ...
- Espacer les tontes et laisser certaines parties de pelouses non tondues pour que plantes et faune associée puissent s'exprimer et accomplir leur cycle biologique.
- Récupérer les tontes de pelouse séchée et broyer les branchages pour pailler massifs et potager.
- Limiter les tailles d'arbustes (hors bordures réglementées), pour favoriser les ports libres.
- Récupérer les résidus de taille et branches mortes pour créer des haies sèches.

Attention : évitez les tailles d'arbres et arbustes du 15 Mars au 30 Septembre, pour respecter la période de nidification des oiseaux et le cycle biologique des arbres et arbustes.

« Jardiner au naturel », c'est mieux pour la nature et meilleur pour notre santé ! Sur notre territoire Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, nos communes montrent l'exemple. Nous pouvons tous agir facilement en adaptant nos pratiques. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à contacter COEUR Emeraude.

*Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Côte d'Émeraude vous accompagnent pour prendre soin naturellement des espaces verts et jardins.*

*Pour plus d'information, COEUR Emeraude au 02 96 82 31 78 / 06 09 15 38 10.*

#### Rappel réglementaire :

Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la Loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis 2017, d'utiliser des pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries, les promenades accessibles ou ouvertes au public. Depuis 15 ans en Bretagne, 2 arrêtés préfectoraux « fossés » de 2005 et 2017 interdisent à tous, toute utilisation de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau et fils d'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs,...) même à sec. Bientôt (en 2022) et dans le prolongement de la loi Labbé, la limitation de l'usage des pesticides chimiques\* s'étendra davantage.

*\*pesticides chimiques = produits phytosanitaires = herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en Agriculture Biologique restent autorisés, en dehors de la proximité des points d'eau et fils d'eau.*

#### CENTRE CULTUREL / BIBLIOTHÈQUE

02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h00
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30



**EXPOSITION des œuvres de GOVANIK**

**du 30 mars au 7 mai 2021**

**MARCHÉ tous les MARDIS**  
de 9h à 13h



place de la mairie

Fruits et légumes, poissonnerie, fleurs, boucherie-charcuterie, galettes, artisanat, fromages, produits laitiers fermiers...

**2 nouveaux commerçants :**

- **l'Atelier de l'Affûteur**



« Pour particuliers et professionnels, des métiers de bouche, coiffure, espaces verts, artisans du bâtiment, médical bricolage... »

- **Epicerie fine chez Latafi.**

#### INFOS PRATIQUES



**Sapeurs-pompiers :**

112 ou 18 (fixe)

**Médecin :** 15. **Pharmacie :** 3237

**Sage-femme** ☎09.84.45.25.37

**Assistante sociale :** RDV au 02.96.80.00.80

**Association « Soleil et Sourires »**

☎ 02.96.83.20.75

**Ambulances de La Rance**

☎02.96.83.38.64

**Conciliateur de justice :** permanence en mairie (☎ 02.96.83.20.20)

**Taxi LEMOINE** ☎+06.08.54.09.22

**Solidarités Nouvelles face au chômage** reçoit en mairie sur RDV chaque 2ème mardi du mois. Inscription au 02.96.83.20.20

**TRI SÉLECTIF (sacs jaunes).**

Dans les villages : **mardi 30/03**

Dans le bourg : **tous les mardis.**





## STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL

Après le succès de samedi dernier, le Stade Pleudihennais donne rendez-vous le

**samedi 27 mars de 10h à 11h30**

**sur le city stade à Pleudihen**

à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer

**le FOOT EN MARCHANT.**

*Rappel du Foot en Marchant : Version lente du football avec des règles aménagées permettant une pratique loisir totalement sécurisée, accessible à toutes et tous.*



## A VOS AGENDAS

**REUNION D'INFORMATION  
SUR LE JUDO CLUB PLEUDIHENNAIS**

**SAMEDI 27 MARS 2021**

**A 10h30 - Salle des Fêtes**



## LA CHEVRERIE DES BORDS DE RANCE

Reprise de la vente de fromages de chèvre et tome de vache chez Sven (07.61.70.58.13).

*A découvrir naissance de 55 chevreaux nés début 2021*



## RESTAURANTS

Plats à emporter...



**Le Restaurant l'Osmose qui vient d'être primé par le Gault et Millau,**

propose désormais des menus à thème régional livrés le samedi et le dimanche.

**"Embarquez avec nous dans un petit voyage autour des régions de France.**

**Chaque week-end, un menu unique régional sera proposé pour le vendredi et le samedi. Les commandes sont à passer minimum 24h à l'avance, et sont à retirer au restaurant le vendredi et le samedi de 16h à 18h."**

Pour découvrir nos menus à emporter rendez-vous sur :

<https://www.restaurant-losmose.com> ou appelez au 02.96.83.38.75



## La Cale de Mordrec

Pour découvrir nos menus à emporter rendez-vous sur :

<http://www.lacaledemordrec.fr/>

Ou appelez au 02.96.83.20.43

du Mardi au Vendredi inclus

**Les cuisines du restaurant La Chesnaie et de la pizzeria La Brochetterie sont fermées.**

## ECOLE : RENTREE 2021

### Inscriptions

#### ECOLE COMMUNALE « ENTRE TERRE ET MER ».

Suite à l'annonce de l'ouverture de la 6ème classe, n'hésitez pas dès maintenant à prendre un premier contact avec la directrice de l'école communale et convenez d'un rendez-vous afin de visiter et rencontrer le personnel de l'école. Ensuite rendez-vous en Mairie pour une première inscription, avec le livret de famille. RDV au 02.96.83.21.29 ou par mail : [ecole.0221556x@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0221556x@ac-rennes.fr)

#### « PORTES OUVERTES » PERSONNALISEES

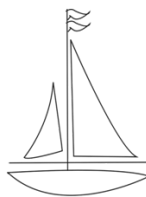
##### A L'ECOLE NOTRE-DAME

Venez découvrir notre école et ses équipements. Toute l'équipe enseignante vous accueille à l'occasion de rencontres individuelles.

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous :

Anne-Cécile Québriac : Tél : 09.61.46.52.08 ou 02.96.83.35.43 (mardi).

<https://ecolenotredame.toutemonecole.fr/>



## RAPPEL : INTERDICTION DE CARÉNER SUR LE DOMAINE MARITIME.

Cette opération d'entretien, pour les bateaux protégés par antifouling, est aujourd'hui réglementée. En effet, le carénage est strictement interdit sur le domaine public maritime, les grèves et les cales de mise à l'eau

non équipées des communes de l'estuaire de la Rance (articles 5 et 6 du règlement du SAGE révisé Rance Frémur Baie de Beaussais).

Par ailleurs, l'article L-216-6 du code de l'Environnement dispose que « *le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, (...), ou des modifications significatives du régime normal d'alimentation en eau ou des limitations d'usage des zones de baignade, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.* »



## ASSOCIATION

### « Demain ça commence aujourd'hui »

Produits locaux, de saison, et si nous revisitions notre patrimoine culinaire ?

Cœur-Émeraude lance une grande collecte de recettes traditionnelles ou revisitées, afin de créer un livre de cuisine "Le Parc met les pieds dans le plat", permettant de mettre en lumière les richesses de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude.

Pour participer, vous avez jusqu'au 15 juin 2021 pour adresser votre recette maison à base de produits de notre territoire et une photo du plat réalisé à

[sc.communication@coeuremaude.org](mailto:sc.communication@coeuremaude.org).

## COVID19 : renforcement des mesures sanitaires dans le département des Côtes d'Armor

**A compter du 16 mars et, à ce stade, jusqu'au 7 avril 2021**

- \* le port du masque est obligatoire pour tout piéton de onze ans et plus ;
- \* la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble du département ;
- \* l'utilisation de musique amplifiée est interdite sur la voie publique sur l'ensemble du département.
- \* les vide-greniers, brocantes, braderies et déballages sont interdits